Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUR LA BASE D'UNE ÉTUDE SUR LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

Le Conseil d'Etat accorde 14 postes aux prisons

Dans le cadre de la démarche " surcharge et pénibilité ", initiée lors des conventions salariales de fin 1998, le Conseil d'Etat vient d'accorder une nouvelle tranche de 19 postes, dont le plus large bénéficiaire est le Service pénitentiaire qui en reçoit 14. Le Gouvernement a reconnu des cas aigus de surcharge dans un certain nombre d'entités, et a pris les mesures qui s'imposaient.

Moins dotées en personnel que beaucoup de leurs équivalents européens, les prisons vaudoises ont été atteintes de plein fouet par l'augmentation de la population carcérale et par son évolution, faisant exploser les taux d'occupation des établissements depuis plusieurs années.

La fatigue et la surcharge ont entraîné de nombreuses absences de longue durée qui rendent la gestion du personnel aléatoire; c'est notamment ce qui ressort d'une étude menée par le groupe de travail paritaire (Etat-syndicats) qui a orienté le Conseil d'Etat dans sa réflexion.

L'explosion de la population carcérale est liée à l'arrivée en Suisse d'une criminalité internationale, au marché de la drogue qui se développe et, surtout, à la durée des peines qui se rallonge. Qualitativement, le mélange de cultures et la santé psychique des détenus qui se péjore, en partie à cause d'un transfert de la psychiatrie vers la prison, sont les évolutions les plus marquantes.

Les problèmes de surcharge engendrent des tensions internes, des réductions de prestations, l'impossibilité d'accomplir des tâches vitales qui entraînent des réactions inadéquates.

6 postes de surveillants sont prévus pour le pénitencier de Bochuz, 4 pour les établissements de préventive, 3 pour la prison de la Tuilière et 1 poste pour l'Office d'exécution des peines.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 septembre 2000

André Vallotton, chef du Service pénitentiaire, 021/ 316 48 01 Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021/ 316 40 42